

Organismes agréés pour procéder aux contrôles relatifs aux rayonnements ionisants

Textes de référence :
Code du travail
Articles L.p.4432-1 et A.4432-7

Technicien habilité Entreprise	Coordonnées	Référence de l'agrément
Sébastien VERCAUTEREN Bureau Véritas	BP 58 98713 – Papeete Tél : 40 54 57 57	Arrêté n° 1038 PR du 9 décembre 2021 portant renouvellement d'agrément du Bureau Véritas afin de procéder aux contrôles prescrits par les articles Lp.4432-1 et A. 4432-7 du code du travail de la Polynésie française, fixant les principes généraux de protection des salariés exposés aux rayonnements ionisants (valable jusqu'au 21 novembre 2026 inclus)
Khaled MADANI Bureau de contrôles polynésien	BP 9616 98715 – Papeete Tél. : 87 71 66 78/Fax. : 40 43 97 95 Mail : bcp@mail.pf	Arrêté n° 746 PR du 5 septembre 2022 portant renouvellement d'agrément du Bureau de Contrôles Polynésien (BCP), afin de procéder aux contrôles prescrits par les articles Lp. 4432-1 et A. 4432-7 du code du travail, fixant les principes généraux de protection des salariés exposés aux rayonnements ionisants (valable jusqu'au 8 septembre 2025 inclus)



DIRECTION DU TRAVAIL
Rue Monseigneur Tepano JAUSSEN Immeuble PAPINEAU 3^e étage
BP 308 - 98713 PAPEETE | Tél (689) 40 50 80 00 | Fax (689) 40 50 80 05
directiondutravail@travail.gov.pf – www.directiondutravail.gov.pf

Les fiches pratiques mises en ligne sur le site de la direction du travail sont destinées à des informations synthétiques.
Ces informations n'ont pas de valeur légale ou réglementaire.
Pour plus de précision, se reporter aux textes officiels susmentionnés.